

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article R 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## Le Conseil Municipal se réunira :

**Le Lundi 3 Avril 2023**  
**À 19 heures**  
**Salle du Conseil Municipal**

### L'ordre du jour sera le suivant :

Préambule : Présentation des travaux du Conseil Municipal des Jeunes

Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 Février 2023

#### 1 – Finances

- ✓ Vote des taux de la fiscalité locale,
- ✓ Attribution des subventions aux associations,
- ✓ Choix de l'établissement bancaire pour la réalisation d'un emprunt de 250 000 Euros.

#### 2 – Urbanisme

- ✓ Projet de vente d'un terrain Rue du Chêne Vert pour l'installation d'un cabinet médical,
- ✓ Projet de vente de chemins ruraux au Bois de la Marche.

#### 3 – Accueil de loisirs

- ✓ Modification du règlement de l'accueil de loisirs et du projet pédagogique,
- ✓ Approbation de la majoration des forfaits journaliers aux animateurs.

#### 4 – Délibérations diverses

- ✓ Signature de la convention avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne pour le marché des Producteurs du 10 Juin 2023,
- ✓ Désignation des élus référents à l'environnement et à la culture/tourisme.

#### 5 – Commissions communales

- ✓ Comptes rendus des travaux des commissions

#### 6 – Dossiers intercommunaux

#### 7 - Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire

#### 8 - Informations diverses

#### 9 – Calendrier prévisionnel des activités publiques

#### 10 – Questions diverses

#### 11 – Remerciements



LIGUGÉ, le 21 mars 2023

Le Maire,

Bernard MAUZÉ